

PARCOURS PERSONNALISÉ :

Garantie pour la jeunesse

05.06.2014

Agence pour le Développement de l'Emploi



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

1

Garantie pour la Jeunesse (GJ)

Recommandation du Conseil de l'Union européenne

(du 22 avril 2013 porte sur l'établissement d'une GJ)

- Les **jeunes âgés entre 16 et 25 ans** se verront proposer une **offre de qualité**:
 - un emploi
 - un complément de formation
 - une formation professionnelle (apprentissage)
 - un stage
 dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement formel.
- → Un pacte « solidarité emploi des jeunes » avec les **partenaires sociaux**, ayant comme élément essentiel la mise en œuvre de la GJ
- → Coordination assurée par le MTEESS en collaboration avec l'Adem et le MENJE (ALJ, SFP,SNJ)

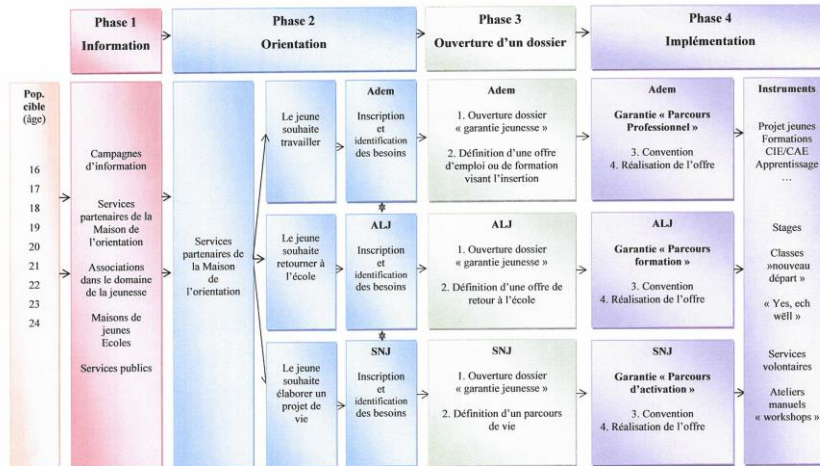


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

2

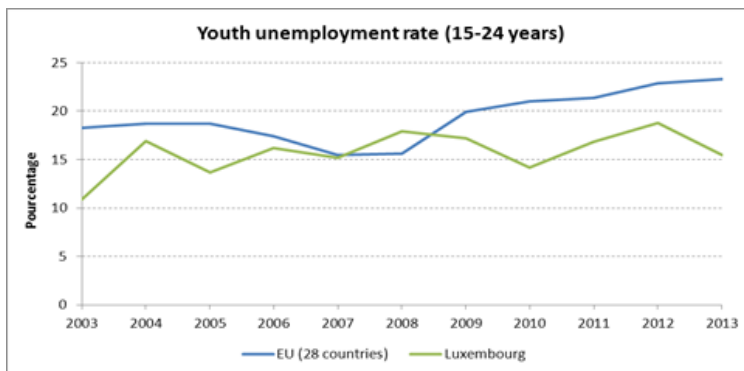
Mise en place GJ avec MTEESS et MENJE au Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

3



Taux de chômage de jeunes:

- LU (2013) : 15,5%
- EU moyenne: 23%
- En avril 2014: 2.131 (<25 ans) enregistrés auprès l'Adem

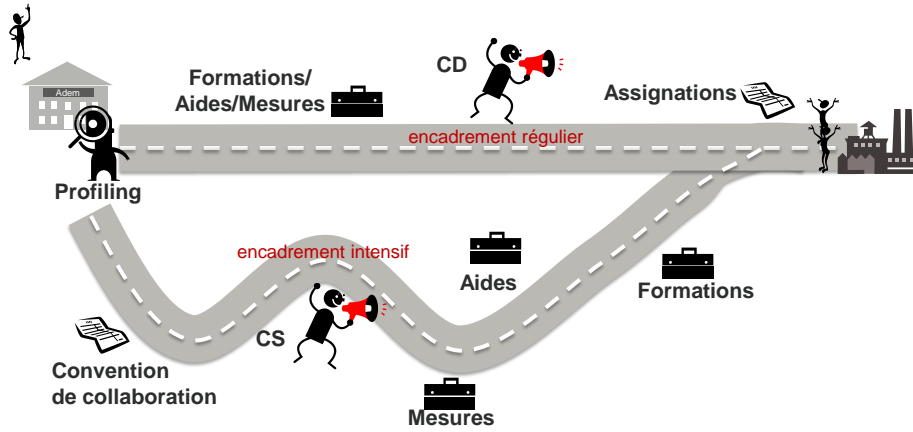


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

4

Placement „2014“ – Parcours Personnalisé
Profiling et engagement mutuel



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

La convention de collaboration



Convention de collaboration



Plan d'actions



Encadrement régulier



Encadrement intensif



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

- La convention de collaboration est un engagement réciproque entre l'Adem et le demandeur d'emploi quelque soit le parcours dans lequel il se situe.
- Elle est **conjointement signées par l'Adem et le demandeur d'emploi** afin de formaliser cet engagement réciproque. Le cas échéant avec le représentant légal, le DE et le CD/CS
- L'Adem s'engage à accompagner le DE dans son parcours professionnelle
- Le DE s'engage à faire des efforts propres et le cas échéant à suivre le plan d'actions



Structure du plan d'actions

- 8 domaines.
- Pour chaque domaine, l'agent doit dresser un **diagnostic** et proposer un **ensemble d'actions** qui ont une logique et une continuité dans le temps



2.1.3. Cas d'une convention de collaboration – Pilote Wasserbillig

```

* EMPLA * EM01      ****  CONVENTION DE COLLABORATION  ****  1 102 * 02/09/13
>> Demandeur Pilote2 COCO I <<==== T E S T =====
N° Mat. 1986 05 26 916  Nom : SZAKADATI..... 701 DEM ...
N° Dos. 7 419832 ..  Prén. OLIVER..... M ..222
-----
Date Inscription Dem : 13 / 08 / 2013 Et AC  Dépôt Ch : .. / .. / ... Et ..
----- N° Convention 01 AC Créé 13_08_2013 EMYSGN1. -----
S          DOMAINES          CRE/MOD          S          DOMAINES          CRE/MOD
. Facteurs sociaux          ..... | . Projet Professionnel          13_08_2013
. Parcours professionnel    ..... | . Garde d'enfants              .....
. Santé                     ..... | . Mobilité                    .....
. Situation indiv. spécif.  ..... | . Démarches                    .....
-----
Validation-PLA O 13_08_2013 EMYSGN1. | Réacti-Conv. . . . . .
Acceptée -DEM . . . . . | Clôture-Conv. . . . . .
Encadremnt R/I I 29_08_2013 SYSTEME. | Employabilité C 13_08_2013 EMYSGN1.
Tuteur : . . . . . Ncm/Pré : . . . . .
Edit. - Choix : . (T=Tout P=Dia/Act non final.) Dia. O/N Anonyme . O/N + F12
Edit. remise : . (O/N) Signée : . (O/N)
-----
SUITE : .... * F2_Suite F4_Cré_Conv F7/8_Con_Pré/Sui F13_EM03
===== MESSAGE(S) --> PF11 =====
0051 - MODIFICATION EN COURS                                OBS 10-010

```



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

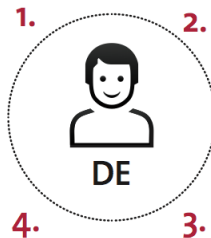
facilitons l'emploi!

9

Avantages pour le demandeur

Un encadrement individualisé
(experts dans le domaine pour orienter et accompagner)

Partenariat et engagement réciproque Adem et DE
(mise en œuvre des actions et en contrepartie des conseils prodigués)



Meilleure connaissance des besoins du marché du travail
(actions en adéquation avec le marché)

Plan avec des actions concrètes, réalisables et ajustées tout au long du parcours
(révision des actions et création d'avenants)

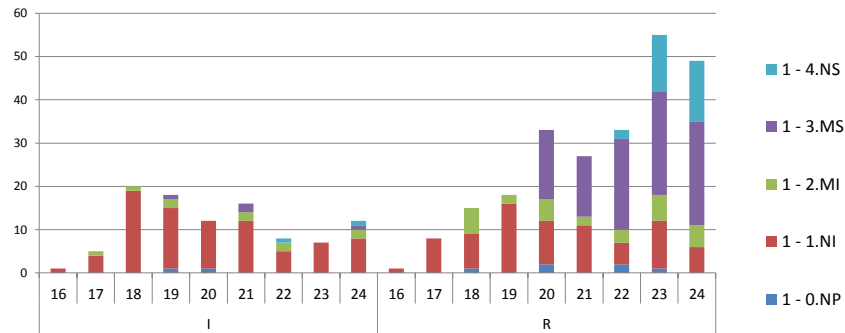


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

10

Chiffres (mars-avril 2014)

Le nombre de jeunes en fonction du niveau de formation (classe réussie), de l'âge et de l'encadrement

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

13

Merci de votre attention !



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Agence pour le développement de l'emploi

facilitons l'emploi!

14